



## REGISTRE CNIL

Liste des Traitements Automatisés  
Droit des Sols, Urbanisme et Consultation Matrice  
Cadastrale



Correspondant Informatique et Libertés  
01.64.52.36.09 – cil@ville-melun.fr

### TRAITEMENT N° : 15

Intitulé : Consultation de la Matrice Cadastreale (SIG)

Date d'inscription au registre : 05/2013

Mise à jour (date et Objet) :

Nom du Responsable du Traitement : Président de la Communauté  
d'Agglomération de MELUN Val de Seine

Lieu du Traitement Services Techniques, PRU, Urbanisme

### Formalités CNIL

Dispense  Dispense n°16 -  
Délibération n° 2012-088 du 29 mars  
2012 dispensant de déclaration les  
traitements automatisés de données  
personnelles mis en œuvre aux fins de  
consultation de données issues de la  
matrice cadastrale par toute  
commune, groupement et organisme  
privé ou public chargé d'une mission  
de service public ainsi que la  
diffusion sur Internet de base  
géographique de référence au sens du  
Code de l'environnement, et  
abrogeant la délibération n° 04-074  
du 21 septembre 2004

Déclaration Conformité :  
- à Autorisation unique   
Autorisation Unique n° AU-001 -  
Délibération n° 2012-087 du 29 mars  
2012 portant autorisation unique de  
traitements de données à caractère  
personnel mis en oeuvre dans le cadre  
d'un système d'information  
géographique (SIG) et abrogeant la  
délibération n°2006-257 du 5  
décembre 2006

<b>Applicatifs ou fichiers :</b>	SITI DINMAP	
<b>Date de mise en œuvre :</b>		
<b>Finalité principale du traitement :</b>	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Détail des finalités du traitement :</b>	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Fonctions des personnes ou service auprès duquel s'exerce le droit d'accès : (préciser leurs coordonnées)</b>	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Catégorie des personnes concernées par le Traitement :</b>	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Données traitées :</b>	<b>Catégories de données traitées</b>	<b>Détail des données traitées</b>
	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Catégorie de destinataires habilités à recevoir communication des données :</b>	<b>Catégories de destinataires</b>	<b>Données concernées</b>
	conforme à l'Autorisation Unique n° AU-001	
<b>Durée de conservation des données :</b>		
<b>Mesures de sécurité mises en place :</b>		

**TRAITEMENT N° : 16**

**Intitulé : Droit des Sols et Urbanisme**

**Date d'inscription au registre : 05/2013**

**Mise à jour (date et Objet) :**

**Nom du Responsable du Traitement : Maire de MELUN**

**Lieu du Traitement Service Urbanisme**

**Formalités CNIL**

Dispense  Dispense n°16 -  
Délibération n° 2012-088 du 29 mars  
2012 dispensant de déclaration les  
traitements automatisés de données  
personnelles mis en œuvre aux fins de  
consultation de données issues de la  
matrice cadastrale par toute  
commune, groupement et organisme  
privé ou public chargé d'une mission  
de service public ainsi que la  
diffusion sur Internet de base  
géographique de référence au sens du  
Code de l'environnement, et  
abrogeant la délibération n° 04-074  
du 21 septembre 2004

Déclaration Conformité :

- à Autorisation unique

Autorisation Unique n° AU-001 -  
Délibération n° 2012-087 du 29 mars  
2012 portant autorisation unique de  
traitements de données à caractère  
personnel mis en oeuvre dans le cadre  
d'un système d'information  
géographique (SIG) et abrogeant la  
délibération n°2006-257 du 5  
décembre 2006

Demande d'Avis  avis N°364938 du  
16/02/1995

<b>Applicatifs ou fichiers :</b>	Urbapro/Oxalis-OPERIS, fichiers des propriétaires, des propriétés bâties et non bâties, des voies et lieux-dits (fichier FANTOIR)	
<b>Date de mise en œuvre :</b>		
<b>Finalité principale du traitement :</b>	Gestion de l'urbanisme	
<b>Détail des finalités du traitement :</b>	Permis de construire, déclaration de travaux, terrain de camping et stationnement de caravanes, coupe et abattage d'arbre, certificats d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, renseignements d'urbanisme, demande de clôture et installation, travaux divers..	
<b>Fonctions des personnes ou service auprès duquel s'exerce le droit d'accès : (préciser leurs coordonnées)</b>	Service de l'Urbanisme	
<b>Catégorie des personnes concernées par le Traitement :</b>	Propriétaires	
<b>Données traitées :</b>	<b>Catégories de données traitées</b>	<b>Détail des données traitées</b>
	Identification des propriétaires	Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, n° communal de propriétaire, activité, code indivision, code démembrement précisant la nature juridique du propriétaire.
	Habitations	Adresse, année de construction, catégorie et affectation du local, occupation du local commercial, activité commerciale, surface et nombre de pièces, coefficient d'entretien, de situation et d'ascenseur, nombre de parkings privatifs, valeurs locatives, imposition à la taxe professionnelle

	<p>Les parcelles</p> <p>Dossiers de permis de construire</p> <p>Dossiers de déclaration d'intention d'aliéner</p>	<p>et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.</p> <p>Adresse, nature et sous nature de culture, surface, revenu, zone POS, lots, subdivision fiscale.</p> <p>Identité de l'architecte (nom, adresse, téléphone), identité du notaire (nom, adresse, téléphone), identité du demandeur (nom, adresse, téléphone), identité du terrain (adresse, superficie, situation cadastrale), nature des travaux (construction neuve, extension, surélévation, changement de destination), autres travaux (ravalement, modification aspect extérieur), détail des surfaces, calcul du montant des taxes d'urbanisme à partir de SHON.</p> <p>Identité du demandeur (nom, adresse), identité du terrain (adresse, superficie), prix de vente</p>
<p><b>Catégorie de destinataires habilités à recevoir communication des données :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Catégories de destinataires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'urbanisme qui transmet au contrôle de légalité de la Préfecture.</li> <li>- La trésorerie Principale de MELUN (suivi et perception des taxes d'urbanisme).</li> <li>- Direction départementale de l'Équipement (calcul de la taxe locale d'équipement).</li> <li>- Direction générale des Impôts</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Données concernées</b></p> <p>Arrêtés, décisions, délibérations. Renseignements aux administrés</p> <p>Suivi et perception des taxes d'Urbanisme.</p> <p>Calcul de la taxe locale d'équipement.</p> <p>Prix de vente des immeubles</p>
<p><b>Durée de conservation des données :</b></p>	<p>13 mois après pour les informations périmées. 10 ans pour les données relatives au permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme, à l'exception des opérations par tranche, type autorisation de lotir, permis de construire collectif (suivi des achevements des travaux de viabilité et construction).</p>	
<p><b>Mesures de sécurité mises en place :</b></p>	<p>Verrouillage des sessions</p>	